



L'Alignement pour faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques

NOTE DE SYNTHÈSE 1 : Introduction à l'alignement

Cette note de synthèse est la première d'une série axée sur l'alignement des efforts déployés par les pays dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. Cette note initiale se veut une introduction au concept d'alignement en ce qui concerne ces processus politiques.

1. Introduction

Ces dernières années ont vu l'émergence d'un certain nombre d'engagements mondiaux visant à mettre le développement humain sur une voie plus durable (Bradley & Hammill, 2017; Hammill & Price-Kelly, 2017). Un large consensus s'est dégagé sur le fait que les changements climatiques constituent une menace au développement durable (Denton et al., 2014) ; par conséquent, pour être durables, les efforts de développement doivent être résilients face aux impacts des changements climatiques et des risques de catastrophes connexes.¹ Ceci a été reconnu par des programmes internationaux, y compris le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui a défini les Objectifs de développement durable (ODD) ; l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques

¹ Tout en reconnaissant que l'atténuation des changements climatiques est également cruciale au regard du développement durable, cette note de synthèse est axée sur l'alignement de l'adaptation aux changements climatiques et du renforcement de la résilience.

Messages Clés

- L'alignement des processus politiques nationaux dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe peut contribuer à faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques.
- L'alignement peut augmenter la cohérence, l'efficacité et l'efficacité des processus politiques nationaux pour en améliorer les résultats.
- Au niveau mondial, ces programmes partagent des objectifs en vue d'améliorer la résilience, renforcer la capacité d'adaptation et réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes, engendrant une justification solide en faveur de l'alignement.
- L'approche à l'égard de l'alignement variera selon le contexte particulier du pays.
- Les progrès réalisés en matière d'alignement peuvent suivre un continuum allant de l'alignement informel à l'alignement systématique.



UN Photo/Rick Bajornas

de catastrophe (RRC), l'ensemble de ces programmes ayant établi des corrélations entre l'adaptation aux changements climatiques, la RRC et les efforts pour parvenir au développement durable.

Au sein des pays, un certain nombre de processus politiques ont été établis au titre de ces programmes mondiaux, élaborant des engagements, stratégies et plans individuels pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés. Cela englobe des stratégies visant à atteindre les ODD ; des plans nationaux d'adaptation (PNA) et des contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'Accord de Paris ; et des stratégies de RRC au titre du Cadre de Sendai. Ceux-ci représentent

des processus politiques nationaux clés qui peuvent faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques en facilitant la prise en compte systématique des changements climatiques dans la prise de décision (United States Agency for International Development, 2014). L'alignement de ces divers processus peut améliorer la cohérence, l'efficacité et l'efficacité afin d'obtenir des résultats résilients et durables en matière de développement (Bouyé, Harmeling & Schulz, 2018 ; UNFCCC, 2017 ; Hammill & Price-Kelly, 2016, 2017).

La question de l'alignement suscite un intérêt croissant dans le contexte des dialogues internationaux, notamment les discussions au titre de la CCNUCC et du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR) (UNFCCC, 2017 ; United Nations Office for Disaster Risk Reduction, 2015a). De nombreux pays reconnaissent la valeur de l'alignement des processus politiques pertinents ; ils peinent toutefois à comprendre à quoi cela ressemble en pratique et comment y parvenir. Cette note de synthèse sert d'introduction et vise à améliorer la compréhension du concept d'alignement pour un développement résilient face aux changements climatiques au niveau des pays. Elle s'adresse aux équipes nationales impliquées dans la planification et la mise en œuvre des divers processus politiques ainsi que les intervenants internationaux qui appuient les efforts de développement résilient face aux changements climatiques. Elle aborde la question du point de vue des acteurs travaillant pour faire progresser l'adaptation aux changements climatiques et son intégration dans les processus de développement, afin d'aboutir à une vulnérabilité réduite face aux changements climatiques et à une résilience renforcée. Cette note de synthèse fournit une définition de l'alignement et présente les motifs qui sous-tendent l'alignement de ces processus politiques en particulier, ainsi qu'un continuum d'approches en matière d'alignement. S'agissant de la première d'une série de notes de synthèse traitant de ce sujet, elle apporte la base conceptuelle pour impliquer les gouvernements et autres parties prenantes dans le dialogue quant à la manière de faire avancer l'alignement.

2. Qu'est-ce que l'alignement ?

Au sein de cette note de synthèse, l'alignement est défini comme **un processus d'identification de synergies entre des processus politiques ayant des objectifs communs afin d'augmenter la cohérence, l'efficacité et l'efficacités pour donner lieu à de meilleurs résultats.**

L'alignement permet d'augmenter :

- **La cohérence**, en facilitant l'analyse d'objectifs partagés, de co-bénéfices et de compromis entre des objectifs divergents, ce qui entraîne des investissements plus stratégiques et garantit que les efforts dans un domaine ne compromettent pas les progrès dans un autre.
- **L'efficacité**, en évitant les doubles emplois et en permettant une utilisation intelligente des ressources, notamment financières et humaines.
- **L'efficacités**, en abordant le développement résilient face aux changements climatiques de manière intégrée, en vue d'améliorer la qualité de la planification, de la mise en œuvre et des processus de mesure et d'évaluation pour aboutir à de meilleurs résultats.²

Le processus d'alignement nécessite une coordination intentionnelle entre les acteurs gouvernementaux dans les différents ministères et niveaux. L'alignement exige de la flexibilité, à la fois pour permettre la coordination et pour assurer l'intégration de nouvelles informations et l'apprentissage au fil du temps. Il devrait donc être accompagné d'un examen et d'un suivi continus. Il est important de noter que bien que l'alignement et l'intégration soient liés l'un à l'autre, leurs objectifs sont différents. L'Encadré 1 examine ces différences en plus de détail.

Encadré 1 : Comparaison de l'alignement et de l'intégration

Un moyen essentiel de faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques est par le biais de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans, les politiques et les stratégies afin de parvenir au développement durable. L'intégration implique la prise en compte des considérations liées aux changements climatiques dans les processus de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi (United Nations Development Programme & United Nations Environment Programme, 2011). Malgré son lien avec l'alignement, les processus ne sont pas les mêmes. Par exemple, l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans un plan de gestion des ressources en eau impliquerait l'analyse des risques climatiques actuels et futurs dans le secteur, l'identification des options d'adaptation qui minimisent les risques et l'incorporation de ces options dans le plan sectoriel. En revanche, l'alignement consiste à examiner différents politiques ou plans ayant des objectifs communs et à trouver des synergies. Par exemple, la mise en œuvre des options d'adaptation pour deux secteurs différents, tels que l'eau et l'agriculture, peut exiger que les acteurs locaux aient accès aux prévisions saisonnières pour faciliter la prise de décision. Une approche alignée pourrait impliquer une coordination des efforts pour fournir ce service, afin de répondre aux besoins à la fois de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau. Bien que cela ne constitue pas un prérequis pour l'intégration, l'alignement de différents processus politiques liés au développement résilient face aux changements climatiques peut rendre le processus plus efficace et plus efficace.

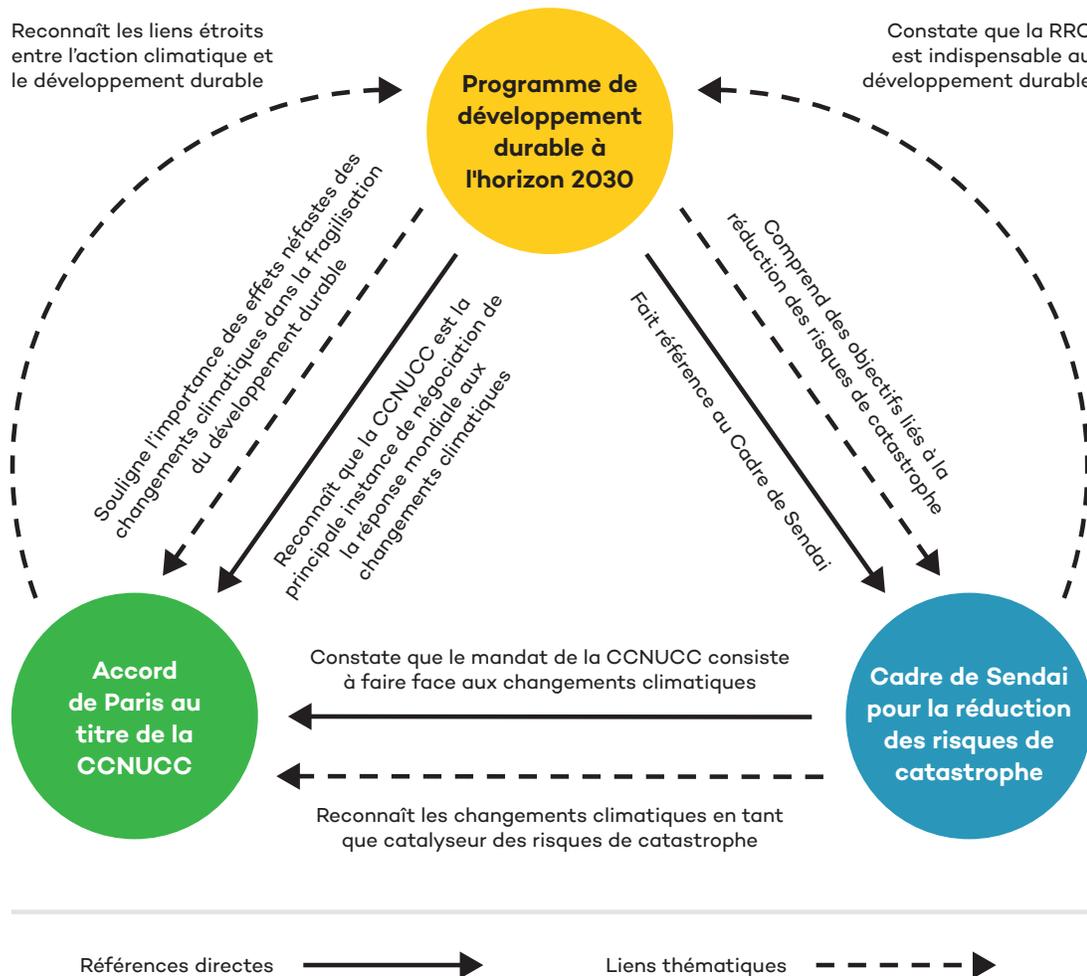
² Un document technique récent du Secrétariat de la CCNUCC a souligné ces mêmes avantages, mais en relation avec ce qu'ils appellent une intégration politique « partielle mais robuste » (UNFCCC, 2017, p.10).

3. Les arguments en faveur de l'alignement pour faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques

Cette note de synthèse se concentre sur l'alignement des efforts nationaux dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la RRC. Ces programmes ont été choisis sur la base de leurs objectifs interconnectés et de leurs thèmes communs en tant que moyen de promouvoir le développement résilient face aux changements climatiques. Malgré la focalisation retenue, le concept de l'alignement peut être étendu à d'autres programmes internationaux pertinents dont les objectifs se chevauchent de manière semblable (par ex. le Cadre mondial pour les services climatologiques, les Objectifs d'Aichi dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et le Nouvel agenda urbain, entre autres).

Lorsque l'on pense à l'alignement, il est utile de mieux comprendre où les différents processus politiques se rencontrent. Au niveau international, les textes de ces programmes établissent des liens entre eux, à la fois par des références directes et par des références à des liens thématiques, comme le montre la Figure 1. Cela jette les bases pour la création de liens fonctionnels dans les efforts déployés par les pays pour atteindre les objectifs de ces programmes mondiaux.

Figure 1. Liens entre les textes des programmes mondiaux



Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des trois programmes en mettant l'accent sur les objectifs liés au développement résilient face aux changements climatiques. Quel que soit le niveau d'effort fourni en matière d'atténuation, le système climatique connaîtra des changements au cours des prochaines décennies (Intergovernmental Panel on Climate Change, 2014), ce qui rend l'adaptation nécessaire. Par conséquent, une amélioration de la résilience et de la capacité d'adaptation, notamment pour les groupes les plus vulnérables ainsi que pour des écosystèmes fonctionnels, sont indispensables pour atteindre des objectifs dans le domaine du développement tels que la sécurité alimentaire et la croissance économique. Il existe une convergence claire de ces différents programmes en ce qui concerne l'amélioration de la résilience, le renforcement de la capacité d'adaptation et la réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux catastrophes.

Tableau 1 : Aperçu du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la RRC

	Programme de développement durable à l'horizon 2030	Accord de Paris	Cadre de Sendai pour la RRC
Objet	Programme mondial d'action en vue du développement durable, comprenant 17 Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles connexes	Accord entre les Parties à la CCNUCC ^a relatif à la réponse mondiale aux changements climatiques, y compris l'atténuation et l'adaptation	Cadre mondial pour orienter la gestion selon une stratégie multirisque des risques de catastrophe dans le développement à tous les niveaux, ainsi que dans et entre les secteurs
Calendrier	2015–2030	Adopté en 2015 et entré en vigueur en novembre 2016 ; la phase de mise en œuvre démarrera théoriquement en 2020, mais l'Accord insiste également sur le besoin d'action en amont de 2020	2015–2030
Objectifs liés au développement résilient face aux changements climatiques	L'action climatique est visée par l'Objectif 13 (ODD 13), qui a pour but de lutter contre les changements climatiques et leurs effets néfastes, notamment en renforçant la résilience et la capacité d'adaptation face aux risques liés aux changements climatiques et en intégrant des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, stratégies et plans nationaux. En outre, d'autres objectifs abordent des secteurs sensibles au climat tels que l'eau, l'agriculture, les villes et les océans.	L'Accord de Paris vise entre autres à « renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et à promouvoir la résilience à ces changements » (Article 2) et plus particulièrement « à renforcer les capacités d'adaptation, à accroître la résilience aux changements climatiques et à réduire la vulnérabilité à ces changements , en vue de contribuer au développement durable » (Article 7)	L'objectif général est d' « écartier les nouveaux risques de catastrophe et réduire les risques existants en prenant des mesures... qui permettent d'éviter l'exposition aux aléas ou de réduire la vulnérabilité aux catastrophes , améliorent la préparation à l'intervention et aux activités de relèvement, et renforcent ainsi la résilience » ^b (p. 12).
Source(s)	United Nations, 2015	UNFCCC, 2015a, 2015b, 2018a	United Nations Office for Disaster Risk Reduction, 2015b

^a Fin juillet 2018, 179 des 197 Parties à la Convention avaient ratifié l'Accord de Paris (UNFCCC, 2018a).

^b Bien que le Cadre de Sendai pour la RRC se concentre sur la résilience face aux catastrophes, et non pas sur la résilience face aux changements climatiques, il existe un chevauchement considérable entre ces deux concepts, et de nombreuses mesures de RRC appuieront l'adaptation aux risques évolutifs liés aux changements climatiques.

4. L'alignement au niveau des pays

Au niveau des pays, les gouvernements nationaux œuvrent afin de rendre opérationnels les engagements pris dans le cadre du Programme 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la RRC. Il s'agit de processus politiques dirigés par les pays et spécifiques au contexte national qui précisent comment chaque gouvernement contribuera, en collaboration avec la société civile et les parties prenantes du secteur privé, à la réalisation des objectifs mondiaux définis dans les divers programmes. Cela englobe :

- **Des stratégies pour réaliser les ODD**, qui identifient des objectifs spécifiques aux pays et définissent des plans d'action pour y parvenir. En fonction du contexte national, il peut s'agir de stratégies indépendantes ou de l'intégration des ODD dans les visions ou plans de développement nationaux. Ce processus stratégique est généralement mené par la direction du gouvernement central (par exemple le bureau du président ou du premier ministre), par des mécanismes de coordination interministériels nouvellement constitués ou par le ministère chargé de la planification et/ou du développement économique.
- **Les contributions déterminées au niveau national**, qui communiquent les contributions de chaque pays à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris. Les objectifs nationaux respectifs établis par les CDN doivent être mis à jour et soumis à la CCNUCC tous les cinq ans, la prochaine version étant à soumettre avant 2020 (UNFCCC, 2018b). Sur les 169 pays ayant soumis une CDN jusqu'à présent, 73 pour cent d'entre eux y ont inclus des informations relatives à l'adaptation et 41 pour cent d'entre eux font référence au processus PNA (Adaptation Community, 2017). La responsabilité de l'engagement envers la CCNUCC, y compris l'élaboration des CDN, incombe généralement au Ministère de l'environnement ou au ministère de la planification. De nombreux pays élaborent également des stratégies pratiques pour atteindre les objectifs énoncés dans les CDN. Celles-ci comprennent des Stratégies de développement à faible émission visant l'atténuation des changements climatiques et, pour certains pays, des PNA, comme indiqué ci-après.
- **Les plans nationaux d'adaptation**, qui sont des processus nationaux visant à identifier les besoins de moyen et long terme en matière d'adaptation et à mettre en place des stratégies pour y répondre (UNFCCC, 2010). Bien qu'initialement présenté en 2010, le processus d'élaboration et de mise en œuvre des PNA a été souligné dans l'Accord de Paris comme étant une contribution allant dans le sens de l'objectif mondial en matière d'adaptation (UNFCCC, 2015a). Les processus PNA sont orientés par les Directives techniques pour le processus des PNA (UNFCCC, 2012) élaborées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés (LEG) dans le cadre de la CCNUCC ainsi que par des orientations supplémentaires élaborées par d'autres acteurs. Le processus PNA tombe également et de manière générale sous la responsabilité du ministère de l'environnement ; cependant, il n'est pas nécessairement coordonné par la même branche que ne sont les CDN. Comme indiqué ci-dessus, certains pays établissent des liens explicites entre les CDN et les PNA, les CDN exprimant des engagements en faveur de l'adaptation et les processus PNA décrivant comment ces engagements seront concrétisés (Hammill & Price-Kelly, 2016, 2017).
- **Des stratégies nationales en matière de RRC**, qui exposent des stratégies nationales comprenant des objectifs, des indicateurs et des calendriers et qui sont alignées sur les recommandations du Cadre de Sendai. Plus précisément, les stratégies devraient promouvoir la cohérence et la conformité des politiques, notamment par rapport aux ODD et à l'Accord de Paris, et entre le niveau national et le niveau local. Les stratégies de RRC sont le plus souvent dirigées par l'agence de gestion des risques de

catastrophe au sein du gouvernement. Dans de nombreux pays, même s'il existe des stratégies de RRC et d'adaptation, elles manquent souvent de cohérence et contribuent à des exigences excessives pour les acteurs locaux (UNISDR, 2017). La réalisation d'un guide est prévue afin de soutenir les pays dans l'élaboration de stratégies nationales de RRC conformément au Cadre de Sendai (UNISDR, n.d.).

Encadré 2. L'alignement aux niveaux infranationaux

Bien que les processus de planification, de financement et de suivi des PNA, des CDN et des ODD soient le plus souvent conduits par les gouvernements nationaux, la phase de mise en œuvre implique généralement des acteurs infranationaux. La plus grande partie de la mise en œuvre aura lieu en effet au niveau local. Cela implique un rôle important pour les gouvernements infranationaux et les communautés locales dans la réalisation de ces objectifs (Dazé, Price-Kelly & Rass, 2016).

Cet alignement présente à la fois des défis et des opportunités. Les autorités gouvernementales au niveau infranational font souvent face à un manque de personnel, mais elles doivent gérer un large éventail de programmes et de priorités émanant des échelons supérieurs du gouvernement, et pas toujours de manière cohérente. Les acteurs infranationaux peuvent disposer d'une capacité limitée en termes de la planification et de la mise en œuvre du développement, l'intégration des problématiques liées aux changements climatiques posant un défi supplémentaire. En même temps, étant plus proches des communautés, ils sont souvent mieux à même d'aborder le développement durable de manière intégrée. Ils perçoivent le processus de développement non pas en termes de programmes et d'engagements internationaux, mais en termes de changements dans la vie des femmes et des hommes de leurs circonscriptions.

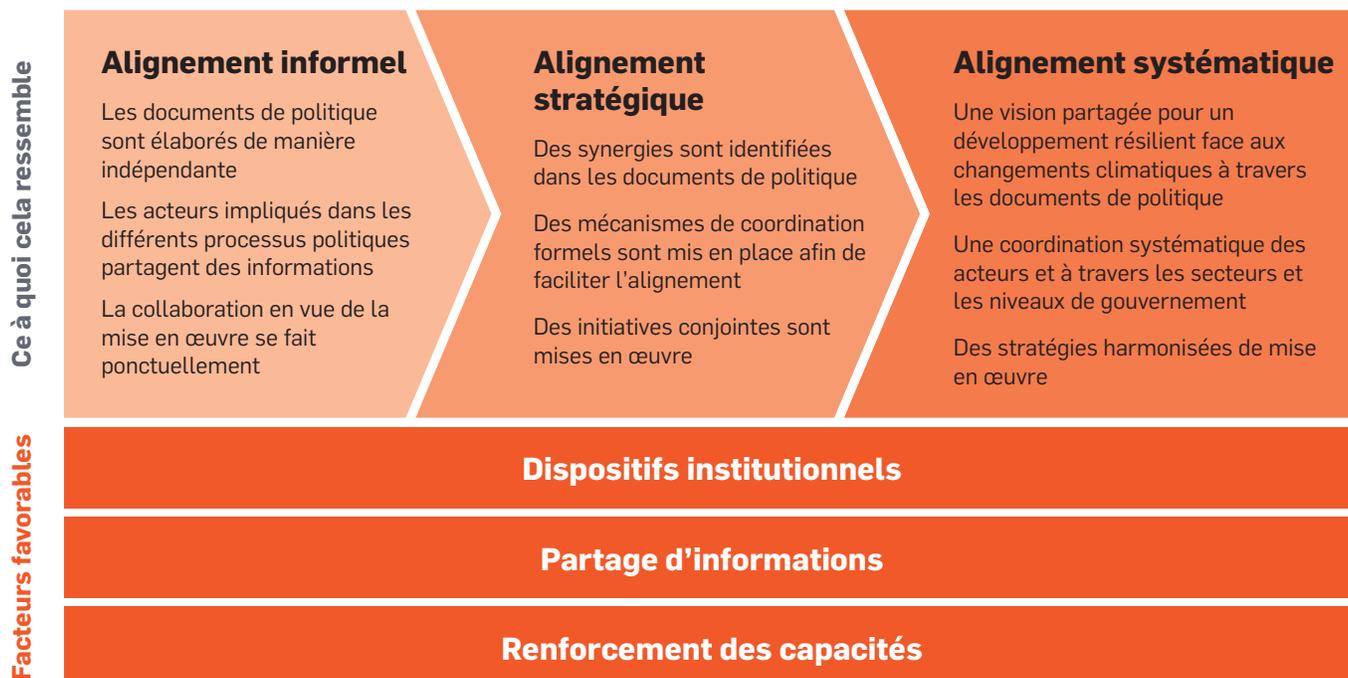
Les acteurs au niveau national doivent être conscients du fardeau supplémentaire pouvant être placé sur les acteurs infranationaux par les processus de planification, de mise en œuvre et de suivi tels que les PNA, les CDN et les ODD. L'alignement peut alléger ce fardeau car il favorise des directives et un renforcement des capacités harmonisés, des mécanismes de planification intégrés et des processus rationalisés de financement de la mise en œuvre. Les acteurs infranationaux doivent être impliqués dans les discussions au sujet de l'alignement, ainsi que dans la conception de systèmes et de mécanismes de coordination, afin de s'assurer que ceux-ci reflètent les réalités locales et leur permettent de concrétiser leur contribution potentielle au développement résilient face aux changements climatiques.

5. Les approches en matière d'alignement

Les sections précédentes mettent en évidence les liens étroits entre ces différents programmes relatifs au développement résilient face aux changements climatiques et montrent clairement que le clivage entre les processus politiques n'est pas de nature pratique mais politique (Kelman, 2015). Un des obstacles à l'alignement se trouve dans le fait que les différents processus politiques sont le plus souvent menés par différents ministères ou départements gouvernementaux, comme indiqué dans la section précédente. Cette situation peut engendrer des barrières administratives ou des obstacles en matière de capacité qui peuvent freiner les efforts d'alignement. Bien que le processus d'alignement puisse être entamé par n'importe quel acteur concerné, il sera plus susceptible de réussir si la responsabilité est assumée par un acteur ayant une influence plus large, qui peut être la direction centrale, un mécanisme de coordination interministériel ou le ministère de la planification et/ou du développement économique.

L'approche en matière d'alignement variera selon le contexte particulier du pays. La Figure 3 présente un continuum de progrès en matière d'alignement, allant de la collaboration informelle à la coordination stratégique et enfin à l'alignement systématique. Elle met également en évidence l'importance des dispositifs institutionnels, du renforcement des capacités et du partage d'informations à tous les points du continuum.

Figure 2. Le continuum en matière d'alignement



La localisation des pays sur ce continuum dépendra de différents facteurs, notamment :

- **La volonté politique**, en termes de motivation et de volonté de différents acteurs à faire preuve de flexibilité dans leurs approches et à investir du temps pour la coordination.
- **La dynamique du pouvoir** au sein des gouvernements, en reconnaissant le fait que certains ministères ont une portée plus large et une influence plus forte que d'autres.
- Les **ressources** humaines, financières et technologiques disponibles pour permettre l'alignement.
- Les **capacités** gouvernementales, y compris la connaissance du développement résilient face aux changements climatiques et des compétences permettant de faciliter la coordination de différents acteurs, différents secteurs et différents niveaux de gouvernement.
- **L'orientation et le contenu** précis des différents processus politiques (par exemple, l'inclusion ou non d'informations relatives à l'adaptation dans une CDN déterminera son potentiel d'alignement avec les autres processus).
- Le **statut juridique** des engagements liés aux pays dans le cadre d'accords mondiaux (juridiquement contraignants ou volontaires) peut inciter ou décourager le niveau d'engagement de différents ministères et acteurs.

Des compromis verront inévitablement le jour. Ceux-ci comprennent des compromis entre un investissement en faveur de l'alignement et des progrès au niveau des processus politiques individuels. Le processus d'alignement nécessite un investissement en temps et en ressources qui fournira probablement des retours sous la forme de meilleurs résultats. Cela repose sur un engagement partagé en faveur de l'alignement. Certains acteurs peuvent néanmoins percevoir le processus d'alignement en tant que frein aux progrès ; un équilibre doit donc être trouvé entre les actions coordonnées et les progrès réalisés, en tenant compte du contexte particulier du pays. Il peut également exister des compromis entre différents objectifs liés au développement résilient face aux changements climatiques. L'alignement peut révéler non seulement des synergies mais des priorités contradictoires entre les différents processus politiques, conduisant à la nécessité d'une négociation et d'un ajustement vers de meilleurs résultats. La gestion de ces compromis représente un enjeu considérable pour les pays à la recherche d'un alignement des politiques. Néanmoins, les avantages potentiels en termes de cohérence, d'efficacité et d'efficacités, ainsi que les améliorations potentielles des résultats liés au développement résilient face aux changements climatiques, font que cet investissement en temps et en ressources en vaille la peine.

6. Prochaines étapes

Cette note de synthèse a présenté les arguments en faveur de l'alignement des efforts déployés par les pays dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la RRC en tant que moyen pour faire progresser le développement résilient face aux changements climatiques. Tout en reconnaissant les obstacles auxquels les pays sont confrontés dans la mise en œuvre de processus politiques alignés, cette note de synthèse met l'accent sur les avantages de l'alignement en termes d'une amélioration de la cohérence, de l'efficacité et de l'efficacités. La manière dont les pays relèvent le défi de l'alignement dépend de nombreux facteurs et l'approche doit être adaptée au contexte politique et institutionnel spécifique. La plupart des pays en sont aux premières étapes de la réflexion sur l'alignement, ce qui crée une opportunité significative d'identifier les défis communs et de mettre en évidence les bonnes pratiques émergentes. La prochaine note de synthèse de la série sera axée sur les dimensions pratiques de l'alignement et comment y parvenir.

Références

- Adaptation Community. (2017). *NAP & NDC – Tool for Assessing Adaptation in the NDCs (TAAN): Quick facts*. Extrait de <http://www.adaptationcommunity.net/nap-ndc/tool-assessing-adaptation-ndcs-taan/taan/>
- Bouyé, M., Harmeling, S. & Schulz, N.S. (2018). *Connecting the dots: Elements for a joined-up implementation of the 2030 Agenda and Paris Agreement*. GIZ and World Resources Institute. Extrait de <https://www.wri.org/publication/connectingthedots-ndc-sdg>
- Bradley, R. & Hammill, A. (2017). *Shared learning can align NDCs, NAPs, and SDGs to expand climate resiliency*. NDC Partnership. Extrait de <http://ndcpartnership.org/news-and-events/news/shared-learning-can-align-ndcs-naps-and-sdgs-expand-climate-resiliency>
- Dazé, Price-Kelly and Rass (2016). *Vertical integration in National Adaptation Plan (NAP) Processes: A guidance note for linking national and sub-national adaptation*. NAP Global Network. Extrait de <http://napglobalnetwork.org/resource/vertical-integration-national-adaptation-plan-nap-processes/>
- Denton, F., Wilbanks, T.J., Abeysinghe, A.C., Burton, I., Gao, Q., Lemos, M.C., Warner, K. (2014). Climate-resilient pathways: Adaptation, mitigation, and sustainable development. In C.B. Field, et al. (Eds.), *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part A: Global and Sectoral Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change (pp. 1101–1131)*. Cambridge: Cambridge University Press. Extrait de https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg2/WGIIAR5-Chap20_FINAL.pdf
- Hammill, A & Price-Kelly, H. (2016). *Using NDCs and NAPs to advance climate-resilient development*. NAP Global Network. Extrait de <http://napglobalnetwork.org/2016/11/using-ndcs-naps-advance-climate-resilient-development/>
- Hammill, A & Price-Kelly, H. (2017). *Using NDCs, NAPs and the SDGs to advance climate-resilient development* (Expert Perspective from the NDC Partnership). Extrait de http://www.ndcpartnership.org/sites/default/files/NDCP_Expert_Perspectives_NDC_NAP-SDG_full.pdf
- Intergovernmental Panel on Climate Change. (2014). *Climate Change 2014 synthesis report: Summary for policymakers*. Extrait de https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_SPM.pdf
- Kelman, I. (2015). Climate change and the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction. *International Journal for Disaster Risk Reduction*, 6, 117–127. Extrait de <https://doi.org/10.1007/s13753-015-0046-5>
- United Nations. (2015). *Transforming Our World: The 2030 Agenda for Sustainable Development (A/Res/70/1)*. Extrait de <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/21252030%20Agenda%20for%20Sustainable%20Development%20web.pdf>
- United Nations Development Programme & United Nations Environment Programme. (2011). *Mainstreaming climate change adaptation into development planning: A guide for practitioners*. UNDP-UNEP Poverty-Environment Initiative. Extrait de <http://www.unpei.org/sites/default/files/publications/LR%20Mainstreaming%20Climate%20Change%20Adaptation.pdf>

United Nations Framework Convention on Climate Change.(2010). *Decision 1/CP.16: Enhanced action on adaptation* (FCCC/CP/2010/7/Add.1). Extrait de <http://unfccc.int/resource/docs/2011/cop17/eng/09a01.pdf>

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2012). *National Adaptation Plans: Technical guidelines for the national adaptation plan process. Least Developed Country Expert Group, December 2012*. Extrait de https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/application/pdf/naptechguidelines_eng_high_res.pdf

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2015a). *Paris Agreement*. Extrait de https://unfccc.int/sites/default/files/english_paris_agreement.pdf

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2015b). *Decision 1/CP.21: Adoption of the Paris Agreement. Report of the Conference of the Parties on its 21st session, held in Paris from 30 November to 13 December 2015: Addendum* (FCCC/CP/2015/10/Add.1). Extrait de <https://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/10a01.pdf>

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2017). *Opportunities and options for integrating climate change adaptation with the Sustainable Development Goals and the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030: Technical paper by the Secretariat*. Extrait de https://unfccc.int/sites/default/files/resource/techpaper_adaptation.pdf

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2018a). *Paris Agreement – Status of Ratification*. Extrait de <https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/status-of-ratification>

United Nations Framework Convention on Climate Change. (2018b). *Nationally Determined Contributions*. Extrait de <https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/nationally-determined-contributions-ndcs#eq-2>

United Nations Office for Disaster Risk Reduction. (2017). *National and Local Disaster Risk Reduction Strategies Paving the Way for Action by All*. Concept Note. Extrait de https://www.unisdr.org/files/globalplatform/592190e38a72aPlenary_1_Final_draft_concept_note_May_16.pdf

United Nations Office for Disaster Risk Reduction. (2015a). *Coherence and mutual reinforcement between the Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 and international agreements for development and climate action*. Extrait de <https://www.unisdr.org/we/inform/publications/45001>

United Nations Office for Disaster Risk Reduction. (2015b). *Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030*. Extrait de <https://www.unisdr.org/we/inform/publications/43291>

United Nations Office for Disaster Risk Reduction. (n.d.). *Development of the Sendai Framework “Words into Action” Implementation Guide for Sendai Framework Target 5 – Substantially Increase the Number of Countries with National and Local Disaster Risk Reduction Strategies by 2020*. Concept Note. Extrait de <https://www.preventionweb.net/english/drr-framework/words-into-action/10a%20National%20Strategy.pdf>

United States Agency for International Development. (2014). *Climate-resilient development: A framework for understanding and addressing climate change*. Extrait de https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PBAAA245.pdf



**Réseau
mondial
de PNA**

**Coordination pour un développement résilient
au changement climatique**

www.napglobalnetwork.org

info@napglobalnetwork.org

[@NAP_Network](https://twitter.com/NAP_Network)

Cette note de synthèse est un produit du Projet d'appui à la mise en œuvre de l'Accord de Paris (SPA), qui est financé par le Ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Protection de la nature et de la Sûreté nucléaire (BMU) à travers son Initiative internationale pour la protection du climat (IKI), et a été élaborée conjointement par l'IISD et la GIZ.

Soutien financier de départ apporté par
l'Allemagne et les États-Unis

Secrétariat hébergé par l'Institut
international du développement durable



The
Federal Government



IISD

International Institute for
Sustainable Development